

Guide des avantages de la carte **Connexions** Mastercard^{MD} de **Rogers**^{MC}

Adresse postale:

Banque Rogers
C. P. 57130
RPO Jackson Square
Hamilton (Ontario)
L8P 4W9

Service client: 1 855 775-2265

Carte perdue ou volée: 1 855 775-2265

Table des matières

Carte Connexions Mastercard de Rogers - Modalités et conditions du Programme de récompenses	4
Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte Connexions Mastercard de Rogers	13

1. Application

Les présentes Modalités et conditions s'appliquent au Programme. Elles forment une entente juridique entre vous et nous et s'appliquent à votre Compte de récompenses, à la collecte et à l'échange des Récompenses et aux autres avantages liés à votre Compte. Les présentes Modalités et conditions s'appliquent à toutes les Cartes émises pour votre Compte. Votre Entente avec le titulaire de carte s'applique également au Programme. En cas d'incompatibilité entre les présentes Modalités et conditions et votre Entente avec le titulaire de carte, les présentes Modalités et conditions auront préséance dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incompatibilité.

2. Acceptation des présentes Modalités et conditions

Seuls les Titulaires de carte principaux de la carte **Connexions Mastercard^{MD} de Rogers^{MC}** sont admissibles au Programme et y sont automatiquement inscrits. En posant l'un des gestes suivants, vous reconnaissez que vous avez reçu, lu, compris et accepté les présentes Modalités et conditions :

- signer votre Carte;
- utiliser votre Carte;
- avoir un Solde;
- activer une Carte;
- accéder à votre Compte ou faire un paiement à celui-ci.

Nonobstant toute autre disposition de ces Modalités et conditions, la publication de tout document contenant la version en vigueur des Modalités et conditions et la publication de la version courante des Modalités et conditions sur le site www.banquerogers.com seront considérées comme un avis écrit qui vous est donné de ces Modalités et conditions.

3. Associer des comptes

Pour être admissible à certains avantages et récompenses, vous devez associer votre compte Connexions Mastercard de Rogers à votre compte ou vos comptes Rogers. L'association de comptes est régie par les Modalités et conditions des avantages liés aux services de Rogers pour la carte Connexions Mastercard de Rogers. Il peut se produire

un délai de sept jours ouvrables pour que les changements apportés à votre statut en tant que Client admissible aux 2 % et à vos comptes associés soient reflétés dans votre Compte de récompenses de la Banque Rogers (et sur le nombre de Récompenses que vous accumulez sur les Achats admissibles). Des changements de statut peuvent se produire si vous ajoutez ou supprimez un produit de Rogers ou ne maintenez pas votre compte Rogers en règle. Vous pouvez consulter vos comptes associés et votre statut en tant que Client admissible aux 2 % dans l'appli Banque Rogers ou en appelant la Banque Rogers.

4. Accumuler des Récompenses

Les Récompenses sont attribuées ou déduites par opération en fonction de la Date d'inscription de l'opération et de votre statut en tant que Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription.

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous êtes un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte.

Vos Récompenses seront calculées comme suit si vous n'êtes pas un Client admissible aux 2 % à la Date d'inscription :

- 2 points seront ajoutés à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Achat admissible effectué à partir de votre Compte en dollars américains (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 2 %) et 2 points seront déduits de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) d'un Crédit sur votre Compte en dollars américains.
- 1 point sera ajouté à votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Achat admissible effectué à partir de votre Compte (ce qui correspond à une Récompense d'une valeur de 1 %) et 1 point sera déduit de votre Compte de récompenses pour chaque dollar (1,00 \$) de tout autre Crédit sur votre Compte.

Les Récompenses créditées et débitées seront indiquées dans votre Compte de récompenses. Les Récompenses sont ajoutées à votre Compte de récompenses tant et aussi longtemps que votre Compte est ouvert et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte à la Date d'inscription. Toutes les Récompenses

obtenues pour votre Compte de récompenses ou déduites de celui-ci (y compris par tout Utilisateur autorisé) seront créditées au Compte de récompenses du Titulaire de carte principal ou déduites de celui-ci. Les opérations en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens aux fins du calcul des Récompenses ajoutées ou déduites.

Les Crédits (pour les retours ou autres) pourraient être déduits de votre Compte de récompenses à un taux différent de celui auquel les Récompenses ont été obtenues. Nous avons le droit d'apporter d'autres ajustements à votre Compte de récompenses conformément à votre Entente avec le titulaire de carte et aux présentes Modalités et conditions. Dans certains cas, le solde de votre Compte de récompenses pourrait devenir négatif.

Vous pouvez consulter votre Compte de récompenses en ligne en ouvrant une session sur le site www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers.

5. Récompenses en prime

De temps à autre, nous pouvons vous offrir des Récompenses en prime (notamment une prime de bienvenue). Vous pourriez également profiter de temps à autre d'occasions d'accumuler des Récompenses grâce à nos associations avec certains partenaires commerciaux. Les modalités et conditions s'appliquant à de telles offres vous seront communiquées au moment d'une telle offre et pourraient modifier les présentes Modalités et conditions.

6. Échanger des Récompenses

Vous pouvez échanger vos Récompenses contre des Achats admissibles au taux d'échange habituel d'un point par 0,01 \$. Vous pouvez également échanger des Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, auquel cas vos Récompenses seront évaluées à 130 % de leur valeur d'échange comparativement à un échange contre un Achat admissible ordinaire. Ainsi, 10 000 points peuvent être échangés contre un Achat admissible de 100 \$ ou un Achat Rogers admissible de 130 \$.

Des Récompenses seront échangées jusqu'à concurrence du montant total de votre Achat admissible ou de votre Achat Rogers admissible, selon le cas, ou de la valeur au comptant du solde de votre Compte de récompenses, selon le montant le moins élevé. Le montant minimal pour l'échange de Récompenses est de 10,00 \$. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement contre une opération qui a été inscrite à votre

compte au plus 90 jours avant l'échange et qui a été inscrite après que vous avez atteint le montant minimal pour l'échange de Récompenses. Les fractions d'un point ne peuvent être échangées.

Pour échanger vos Récompenses, vous devez ouvrir une session dans votre Compte de récompenses à l'adresse www.banquerogers.com ou au moyen de l'appli Banque Rogers. Seule l'appli Banque Rogers vous permet de choisir l'Achat admissible ou l'Achat Rogers admissible contre lequel vous souhaitez échanger vos Récompenses. Pour vous assurer de pouvoir échanger vos Récompenses contre des Achats Rogers admissibles, vous devez échanger vos Récompenses au moyen de l'appli Banque Rogers. L'appli Banque Rogers pourrait ne pas être disponible sur tous les appareils et elle est assujettie à des modalités et conditions supplémentaires.

Vous ne devez permettre à personne d'autre d'ouvrir une session dans votre Compte de récompenses et d'échanger vos Récompenses. Les échanges de Récompenses s'afficheront dans votre Compte de récompenses et seront indiqués comme des crédits dans votre Compte une fois qu'ils auront été portés à votre Compte.

Vous pouvez échanger vos Récompenses sous forme de crédit porté à votre relevé de Compte annuel en communiquant avec nous au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1er décembre de l'année en question et le crédit sera porté à votre relevé de Compte annuel en janvier de l'année suivante. Le montant crédité correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle ledit crédit est porté à votre Compte à un taux d'échange de 0,01 \$ par point.

Si vous résidez au Québec, vous pouvez également échanger vos Récompenses sous forme de paiement en nous appelant au 1 855 775-2265. Vous devez soumettre votre demande avant le 1er décembre de l'année en question et le paiement sera effectué en janvier de l'année suivante. Le montant qui vous sera versé correspondra à la valeur totale du solde de votre Compte de récompenses à la date à laquelle le paiement est effectué à un taux d'échange de 0,01 \$ par point.

Les échanges de Récompenses ne font pas partie ou ne vous dégagent pas de votre obligation d'effectuer votre paiement minimum mensuel ou Paiement exigible, comme il est indiqué dans votre Relevé mensuel. Vous

devez continuer à payer ces montants relatifs à votre Compte.

7. Utilisation des renseignements personnels

Nous pouvons échanger des renseignements sur vous concernant le Programme et le Compte avec d'autres parties comme des partenaires, des commerçants et des fournisseurs de service participants, selon ce dont nous avons besoin pour administrer le Programme. Toute collecte, utilisation ou divulgation de vos renseignements personnels sera effectuée conformément à l'Avis sur la protection de la vie privée de la Banque Rogers, publié à l'adresse www.banquerogers.com.

8. Taxes et impôts

Vous êtes responsable de tout impôt à payer et de toute déclaration d'impôt découlant de votre utilisation du Programme. Vous nous libérez de toute réclamation et responsabilité à cet égard. Vous comprenez que nous ne vous remettons aucun reçu fiscal.

9. Modifications au Programme et aux présentes Modalités et conditions

Nous pouvons proposer des modifications temporaires ou permanentes à toute disposition des présentes Modalités et conditions, y compris le taux d'accumulation, le montant maximal des Récompenses ou la définition d'un Achat admissible ou d'un Achat Rogers admissible, ou de remplacer les présentes Modalités et conditions par une autre entente en tout temps. Nous vous informerons par écrit des modifications proposées et nous vous transmettons toute autre information prescrite par la loi au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des modifications. Nous vous aviserons des modifications à l'aide de l'un des modes de communication autorisés par la loi, par exemple un avis écrit ou électronique. Tout avis par la poste sera envoyé à la plus récente adresse que vous nous avez fournie pour le Titulaire de carte principal. Toute modification aux présentes Modalités et conditions peut s'appliquer à vos Récompenses actuelles. Vous pouvez refuser la modification en fermant votre Compte sans frais, pénalité ou indemnité d'annulation, en nous transmettant un avis écrit avant l'entrée en vigueur des modifications. Si vous utilisez ou conservez votre Compte après la date d'entrée en vigueur des modifications, nous considérerons que vous avez accepté celles-ci.

10. Décès ou divorce/séparation

Lorsque nous serons informés de votre décès, votre participation dans le

Programme prendra fin immédiatement, le Compte et votre Compte de récompenses seront fermés et les Récompenses dans votre Compte de récompenses seront échangeables par votre succession.

Les Récompenses dans votre Compte de récompenses ne sont en aucun temps divisibles en cas de séparation ou de divorce.

11. Erreurs dans les Récompenses

Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs dans votre solde de Récompenses. Si des Récompenses ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur, nous pouvons déduire le nombre de Récompenses accordées par erreur à tout moment, sans vous en aviser. Nous ne sommes pas tenus de satisfaire à une demande d'échange de Récompenses qui ont été attribuées à votre Compte de récompenses par erreur.

En cas de différend au sujet du montant des Récompenses que vous avez accumulées, échangées ou déduites, notre registre de toutes les Récompenses sera réputé complet, probant et exécutoire à votre égard. Vous devez nous avertir rapidement de toute divergence par téléphone au 1 855 775-2265 ou par la poste, à l'adresse suivante :

Banque Rogers
C. P. 57130 RPO Jackson Square
Hamilton (Ontario) L8P 4W9

À l'attention de : Service à la clientèle

12. Dispositions diverses

Vos Récompenses n'expirent pas tant que votre Compte demeure ouvert. Vous pouvez échanger vos Récompenses seulement si votre Compte n'est pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte.

Tout usage abusif des privilèges rattachés au Programme, tout défaut de respecter ses modalités ou toute fausse déclaration par vous ou un Utilisateur autorisé pourrait nous amener à mettre fin à votre participation au Programme, et une telle résiliation pourrait entraîner la perte des Récompenses accumulées. De temps à autre, nous pourrions devoir restreindre, suspendre ou modifier autrement certains aspects du Programme, avec ou sans préavis.

Les Récompenses ne sont ni remboursables ni substituables et n'ont aucune valeur monétaire. Les Récompenses ne peuvent être revendues,

données en gage ou hypothéquées de quelque manière que ce soit.

Le Programme est nul là où la législation fédérale, provinciale ou locale l'interdit.

Les présentes Modalités et conditions seront régies et interprétées conformément aux lois de la province ou du territoire du Canada dans lequel vous résidez et conformément aux lois du Canada qui s'y appliquent, le cas échéant. En cas de différend, vous reconnaissez que les tribunaux de la province ou du territoire dans lequel vous résidez ont compétence exclusive pour trancher tout différend découlant de vos Récompenses, du Programme ou des présentes Modalités et conditions.

13. Définitions

Tous les termes commençant avec une majuscule dans ces Modalités et conditions sont définis ci-après. Tous les autres termes commençant avec une majuscule ont le sens qui leur est donné dans votre Entente avec le titulaire de carte.

Achat admissible désigne un Achat effectué avec la Carte, à l'exception : (a) des Avances de fonds; (b) des Opérations analogues à une opération en espèces; (c) des Transferts de solde; (d) des intérêts; (e) des paiements effectués à l'égard du Compte; (f) des primes d'assurance et autres primes; (g) des frais liés au Compte; (h) des achats de biens ou de services auprès de commerçants classés comme offrant des biens ou des services qui ne sont pas admissibles à un rabais ou qui sont exclus par la loi à cet égard, ou les achats de biens et services qui sont interdits par les lois du Canada et de tout pays où le Compte et/ou la Carte sont utilisés ou à partir desquels les biens ou services sont fournis. Nous indiquerons vos Achats admissibles lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers et pouvons modifier la liste des achats qui ne sont pas considérés comme des Achats admissibles en tout temps sans préavis.

Achat Rogers admissible désigne un Achat admissible d'un produit ou service admissible de Rogers (en ligne, par téléphone ou dans un magasin de marque Rogers) que nous désignons de temps à autre, y compris votre facture mensuelle de Rogers. À titre de précision, cela exclut : (a) l'achat de produits Rogers à des emplacements de tiers qui ne sont pas de marque Rogers; (b) les achats chatr; (c) les billets pour les Blue Jays de Toronto; et (d) les achats TSC. Nous indiquerons vos Achats Rogers admissibles

lorsque vous ouvrirez une session dans la section Récompenses de l'appli Banque Rogers et pouvons modifier la liste des achats qui ne sont pas considérés comme des Achats Rogers admissibles en tout temps sans préavis.

Carte a le sens qui lui est attribué dans votre Entente avec le titulaire de carte et, dans ces Modalités et conditions, désigne votre carte de crédit Connexions Mastercard de Rogers (y compris les Cartes des Utilisateurs autorisés de votre Compte).

Client admissible aux 2 % désigne votre statut si : (i) vous êtes le titulaire principal ou un Utilisateur autorisé de Niveau 1 d'un ou de deux comptes Rogers ayant un abonnement actif à un Forfait sans fil admissible de Rogers et à un Service résidentiel admissible de Rogers; (ii) vous avez associé votre carte Connexions Mastercard de Rogers à l'un de vos comptes Rogers admissibles; et (iii) tous les comptes Rogers pertinents sont en règle.

Compte désigne votre compte de carte de crédit Connexions Mastercard de Rogers.

Compte de récompenses désigne le compte nominal que nous ouvrons et conservons en votre nom afin d'y créditer et débiter les Récompenses que vous avez obtenues.

Crédit désigne une opération de crédit portée à votre Compte, y compris les opérations liées au retour ou à l'échange d'un Achat. Cela exclue les paiements, les échanges de Récompenses ou d'autres ajustements à votre Compte.

Date d'inscription désigne la date à laquelle une opération est inscrite à votre Compte de récompenses.

Entente avec le titulaire de carte désigne l'Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers, telle que nous pouvons la modifier, la compléter ou la remplacer à l'occasion.

Forfait sans fil admissible de Rogers désigne un forfait sans fil grand public postpayé de marque Rogers. Les forfaits pour entreprises, de même que les forfaits sans fil avec chatr, Fido ou une autre marque détenue ou acquise par Rogers, ne sont pas admissibles.

Modalités et conditions désigne les présentes Modalités et

conditions du Programme de récompenses de la carte Connexions Mastercard de Rogers, telles que nous pouvons les modifier, les compléter ou les remplacer à l'occasion.

nous, notre et nos désignent la Banque Rogers.

Programme s'entend du Programme de récompenses de la carte Connexions Mastercard de Rogers qui vous permet d'accumuler des Récompenses.

Récompenses désigne les récompenses sous forme de remises en argent calculées selon un certain pourcentage des Achats admissibles ou des Crédits portés à votre Compte.

Région des services résidentiels admissibles désigne le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario (à l'exception de Thunder Bay et de Sault Ste. Marie).

Rogers désigne une société de notre groupe, Rogers Communications Canada Inc.

Service résidentiel admissible de Rogers désigne un service Internet (à l'exception d'Internet résidentiel sans fil et d'Internet mobile), de télévision, de téléphonie résidentielle ou de surveillance résidentielle de marque Rogers dans la Région des services résidentiels admissibles. Les services résidentiels avec une autre marque détenue ou acquise par Rogers ne sont pas admissibles. Sont également exclus les services résidentiels de Rogers qui ne sont pas payés directement par le titulaire du compte individuel, y compris lorsqu'ils font partie des charges de copropriété ou lorsqu'ils sont payés directement par un locataire résidentiel.

vous, votre et vos désignent le Titulaire de carte principal.

MODALITÉS ET CONDITIONS DES AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS POUR LA CARTE CONNEXIONS MASTERCARD^{MD} DE ROGERS^{MC}

Les titulaires principaux de la carte **Connexions Mastercard^{MD} de Rogers^{MC}** (aussi désignés par les termes « **vous** » et « **votre** ») sont admissibles à des avantages (« **Avantages liés aux services de Rogers** ») dont des crédits et/ou des rabais sur certains services de Rogers Communications Canada Inc. (« **Rogers** »). Les Avantages liés aux services de Rogers sont fournis par Rogers. De plus amples détails sont indiqués ci-dessous.

INSCRIPTION ET ASSOCIATION DE COMPTES

Pour recevoir les Avantages liés aux services de Rogers et d'autres avantages, vous devez associer votre compte Connexions Mastercard de Rogers à un compte Rogers admissible via l'appli Banque Rogers ou en appelant la Banque Rogers au 1 855 775-2265. Un compte Rogers admissible est un compte de client Rogers dont vous êtes le titulaire principal ou auquel vous avez la permission d'apporter des changements (c.-à-d. un Utilisateur autorisé de Niveau 1). Seulement un (1) compte Connexions Mastercard de Rogers peut être associé à un (1) compte Rogers. Vous ne pouvez pas associer votre compte à un compte Rogers doté d'un numéro de compte à 12 chiffres jusqu'à ce que d'autres services admissibles soient ajoutés à votre compte Rogers et que le numéro du compte soit mis à jour. Si vous souhaitez modifier le compte Rogers associé, vous devez d'abord dissocier le compte existant via l'appli Banque Rogers, puis associer votre nouveau compte Rogers après un délai de 35 jours.

AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS

SERVICES DE ROGERS	AVANTAGE	CONDITIONS	CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ
Sans fil	5 jours (aux États-Unis ou à l'international) de Partout chez vous par an	<p>Les avantages Partout chez vous sont réinitialisés chaque année à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte Connexions Mastercard de Rogers (pour les nouveaux clients de la Banque Rogers) ou à la date d'anniversaire de l'ouverture de votre compte de carte de crédit initial de la Banque Rogers (si vous avez fait un changement pour une carte Connexions Mastercard de Rogers).</p> <p>Les avantages Partout chez vous non utilisés ne peuvent être reportés au-delà de la date d'anniversaire.</p> <p>Tout numéro de téléphone sans fil lié à un compte Rogers admissible peut utiliser les avantages Partout chez vous selon le principe du premier arrivé, premier servi.</p>	<p>Le compte sans fil doit avoir un abonnement actif à un forfait postpayé admissible qui permet l'inscription à Partout chez vous.</p> <p>Votre compte Rogers doit être en règle.</p>

FACTURATION

Une fois que votre compte Connexions Mastercard de Rogers et votre compte Rogers admissible sont liés, les Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement appliqués au compte Rogers. Les frais liés à vos Avantages liés aux services de Rogers seront automatiquement crédités sur votre facture Rogers lorsque les Avantages liés aux services de Rogers auront été utilisés. Vous pouvez consulter votre utilisation des Avantages liés aux services de Rogers en ouvrant une session dans l'appli Banque Rogers ou sur Rogers.com.

MODIFICATIONS AUX AVANTAGES LIÉS AUX SERVICES DE ROGERS

Nous pouvons modifier les présentes modalités, en tout ou en partie, en tout temps, en vous informant par écrit de la modification au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de la modification. Les modifications peuvent inclure, sans s'y limiter, des modifications aux avantages eux-mêmes ou aux services de Rogers admissibles à titre d'Avantages liés aux services de Rogers.

ENTENTE AVEC LE TITULAIRE DE CARTE DE LA BANQUE ROGERS

Toutes les autres modalités des Avantages liés aux services de Rogers sont régies par votre Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers et sont conformes à celle-ci. Vous pouvez utiliser les Avantages liés aux services de Rogers uniquement si votre compte de carte de crédit Connexions Mastercard de Rogers est ouvert et actif et que vous n'êtes pas en défaut aux termes de votre Entente avec le titulaire de carte de la Banque Rogers.

ANNULATION

Si vous ou la Banque Rogers décidez d'annuler votre compte de carte de crédit Connexions Mastercard de Rogers, tous les Avantages liés aux services de Rogers seront immédiatement perdus. Si les services de Rogers qui sont associés à vos Avantages liés aux services de Rogers sont annulés, vos Avantages liés aux services de Rogers seront également annulés, et vous aurez jusqu'à la date effective de l'annulation pour les utiliser.

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires concernant les présentes modalités, notamment l'admissibilité aux Avantages liés aux services de Rogers, veuillez communiquer avec la Banque Rogers au 1 855 775-2265. Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements concernant les services de Rogers, veuillez communiquer avec Rogers au 1 888 764-3771

^{MD} Mastercard et la marque Mastercard sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated.

^{MC} Banque Rogers, ainsi que les noms, marques et logos associés sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. ou d'une société de son groupe, utilisées sous licence. © 2023